

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le jeudi 14 novembre 2019, à 19 heures, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet :**

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Monsieur Pierre Métras, conseiller au poste 2, est absent.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**404-11-2019**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ouvrir la séance à 19 heures.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**405-11-2019**      **AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**406-11--2019**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
14 NOVEMBRE 2019 – 19 H**

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Engagement d'un inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET  
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

La mairesse explique que sur les quatre candidats retenus, trois personnes se sont désistées. Le comité des ressources humaines a rencontré un seul candidat, cependant à la suite de l'entrevue les membres du comité recommandent de ne pas engager le candidat rencontré au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur et de retourner en offre d'emploi jusqu'au 29 novembre 2019 et que l'entrée en poste se fasse le 6 janvier 2020.

Demande a été faite à monsieur Maurice Marier, s'il voulait demeurer au poste d'inspecteur municipal et chauffeur-opérateur jusqu'au 5 janvier 2020, le temps que nous retournions en offre d'emploi.

Monsieur Maurice Marier a accepté de demeurer au poste d'inspecteur municipal et chauffeur-opérateur jusqu'au 5 janvier 2020.

\*\*\*\*\*

**407-11-2019**

**OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET  
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur se lisant comme suit :

## OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR- OPÉRATEUR

*(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que les hommes).*

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'une personne chevronnée et dynamique afin de pourvoir le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur.

### **SOMMAIRE DU POSTE**

Avec la collaboration et sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste sera responsable de la voirie, des infrastructures municipales et des travaux publics. Il agira aussi à titre de chauffeur-opérateur.

### **PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

#### **Inspecteur des travaux publics**

- Établir le calendrier des travaux et voir à l'exécution de ces derniers;
- Voir à l'entretien préventif des infrastructures municipales;
- Coordonner et exécuter les opérations reliées au déneigement;
- Superviser et coordonner le personnel et les entrepreneurs;
- Effectuer le suivi des plaintes et des requêtes;
- Voir à la gestion des équipements municipaux (matériels roulants et autres);
- Préparer et gérer le budget et les approvisionnements;
- Voir à la préparation d'estimation, d'appel d'offres, de demande de soumissions et de demande de subventions;
- Préparer tout rapport requis;
- Assurer l'application stricte des normes et procédures en matière de santé et de sécurité au travail;
- Surveiller et exécuter tous travaux municipaux;
- Voir à la gestion des cours d'eau;
- Agir comme répartiteur auprès des chauffeurs-opérateurs en hiver.

#### **Chauffeur-opérateur**

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que: camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux;
- Effectuer des travaux de soudure;
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux;
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Effectuer toute autre tâche connexe à son poste et exigée par la direction.

## EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou toute autre formation et expérience jugée équivalente et pertinente;
- Posséder plus de deux (2) années d'expérience dans des fonctions similaires en milieu municipal;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite, anglais un atout;
- Maîtrise de la Suite Microsoft Office et des outils informatiques appropriés;
- Connaissance du milieu municipal, un atout;
- Détenir un permis de classe 3 valide;
- Expérience pertinente en conduite de véhicules de déneigement (6 roues et 10 roues);
- Flexibilité de travail (l'hiver : horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit);
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;

## CONDITIONS DE L'EMPLOI

Statut du poste : Personne salariée régulière - temps complet

## HORAIRE DE TRAVAIL:

### En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

### En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

**ENTRÉE EN FONCTION** : 6 janvier 2020

**RÉMUNÉRATION**: 26,96 \$ l'heure

## COMMENT POSTULER:

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et sa lettre de motivation, au plus tard **le vendredi 29 novembre 2019, à 11 heures**, à l'adresse suivante :

Par la poste	MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF Inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur 19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Par courriel	<a href="mailto:dg@lacducerf.ca">dg@lacducerf.ca</a>
Par télécopieur	819-597-4036

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront convoquées aux entrevues.

Prenez note que le candidat retenu devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

Jacinthe Valiquette, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

**408-11-2019**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance. Il est 19 h 08..

**ADOPTÉE**

Danielle Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet  
mairesse.